

PRÉPARER UN CAP

Introduction

Lorsqu'elle est choisie, la voie professionnelle permet de s'épanouir à travers des enseignements en lien étroit avec l'insertion dans la vie active. Pour mettre toutes les chances de son côté, et profiter de l'engouement des entreprises pour ces diplômes, optez pour l'apprentissage.

La réforme de la voie professionnelle

La voie professionnelle s'organise autour de diplômes :

- Un cycle court (2 ans) menant au CAP
- Un cycle long (3 ans) menant au bac pro.

Avec votre CAP ou bac pro en poche, vous pourrez **vous insérer dans la vie active ou poursuivre vos études.**

Avec la réforme de la voie pro, mise en œuvre en 2009, **les BEP ont disparu au profit des bacs pro en 3 ans.** Il est possible néanmoins de valider un BEP, en tant que diplôme intermédiaire, au cours de formation du bac pro.

A temps plein dans un lycée professionnel ou en apprentissage, à temps partagé dans une entreprise, la préparation d'un CAP, ou d'un bac pro offre une voie toute tracée vers une insertion réussie. Votre choix d'une spécialité doit être mûrement réfléchi, en fonction de vos goûts, de vos possibilités et des perspectives d'emploi.

Pour réussir dans la voie professionnelle, **ne négligez pas les enseignements généraux** : ils pourront vous permettre de poursuivre vers une formation complémentaire. Pensez aussi qu'il est possible de suivre ces formations en **apprentissage, à la condition d'avoir 16 ans et de trouver une entreprise qui vous accueille durant votre cursus.**

Choisir la voie professionnelle

La réussite en voie pro passe par **une motivation réelle et sérieuse** de la part de l'élève pressé d'entrer en entreprise.

Le but de la voie professionnelle est l'insertion rapide sur le marché du travail. Bien que l'enseignement général soit toujours dispensé, de nouveaux enseignements font leur apparition : technologiques, professionnels, vie sociale et professionnelle.

Les parcours sont nombreux et libre à quiconque disposant **d'un bon dossier scolaire, d'emprunter une passerelle pour un retour vers la voie généraliste et la voie technologique.**

La voie pro, pour quels élèves ?

Contrairement à une idée assez répandue, l'enseignement général ne disparaît pas : **vous étudierez encore le français, les mathématiques, une langue vivante,** etc. Ces disciplines sont enseignées un peu différemment du collège car vous travaillerez souvent en petits groupes et les professeurs prendront généralement des situations concrètes pour supports de cours.

La nouveauté réside surtout dans **l'apparition des enseignements technologiques et professionnels** qui se déroulent en **classe ou en atelier,** parfois sur un chantier, et surtout, dans le fait d'avoir **de véritables expériences professionnelles en entreprises.**

En lycée professionnel, les **stages** sont de différentes durées selon le diplôme préparé. Sachez que ce sera **à vous de trouver l'entreprise qui vous accueillera.**

En CAP et bac pro, les élèves participent à un **PPCP (projet pluridisciplinaire à caractère professionnel).** Le PPCP est l'occasion de recouper plusieurs matières, de travailler en équipe et de faire saisir aux élèves le lien entre les disciplines générales et l'enseignement professionnel.

Quel est le "bon" profil pour réussir en voie pro ?

L'orientation en **voie professionnelle s'avère souvent une réussite lorsqu'elle a été réellement choisie par les élèves**. Ils retrouvent ainsi une nouvelle motivation pour l'école et s'épanouissent davantage à travers de **nouveaux enseignements, qui leur conviennent le mieux**.

Malheureusement, la voie professionnelle **jouit encore d'une mauvaise réputation**. Les idées reçues ont la vie dure et il n'est pas rare d'entendre encore parfois, à tort, que ces filières ont pour but d'accueillir exclusivement les élèves en difficulté scolaire.

Il est vrai que certains élèves, ne se sentant pas à l'aise dans les disciplines générales du collège, ont tendance à se positionner sur la voie pro. Mais **cette voie accueille également souvent des élèves en réussite scolaire**, avec un **projet d'études clairement défini ou qui souhaitent s'engager dans un cursus moins généraliste et se confronter rapidement à la vie professionnelle**.

Si vous souhaitez entrer en seconde générale et technologique (GT) mais que vos résultats scolaires vous contraignent à entrer en seconde professionnelle, ne soyez pas défaitiste. En effet, ce serait l'occasion pour vous de **prendre un nouveau départ** et bien étudier les matières générales. Par ailleurs, n'oubliez pas qu'il **existe des passerelles permettant aux élèves de la voie pro avec un bon dossier scolaire de rejoindre la voie générale et la voie technologique**.

Attention, au cas où vous vous lanceriez dans la préparation d'un des nombreux diplômes de la voie pro, vous devez avoir bien réfléchi à la spécialité qui vous correspondra le mieux. En effet, s'il arrive qu'on puisse changer de spécialité, cette possibilité reste rare et compliquée.

Avant de vous engager dans une spécialité, **il est indispensable de passer une visite médicale**. Elle permettra de mettre en avant des contre-indications à la poursuite d'études dans une filière. En effet, il n'est pas question pour une coiffeuse d'avoir des allergies aux produits chimiques présents, par exemple, dans les teintures ou encore pour un électricien d'être daltonien ou pour un peintre en bâtiment d'avoir le vertige !

Et pourquoi pas en apprentissage ?

CAP et bac pro peuvent se préparer selon 2 modalités :

- en temps plein au lycée professionnel** ; c'est le cas pour une grande majorité des élèves ;
- en apprentissage dans un CFA** (centre de formation pour apprentis).

Quelle que soit, la modalité choisie, les diplômes obtenus sont exactement les mêmes.

Pour s'engager en apprentissage, vous devez avoir 16 ans ou 15 ans si vous sortez de troisième. Il vous appartient de trouver l'entreprise qui vous accueillera pendant toute la durée de préparation de votre diplôme (2 ou 3 ans).

Une fois le contrat signé, vous alternerez, (à raison de **2 semaines / 3 semaines ou 1 semaine/4 semaines**), les périodes d'enseignement au CFA et les périodes en entreprise.

Pour que vos chances de réussite soient importantes, vous devez être assez autonome et organisé dans votre travail.

Vous ne bénéficierez plus des vacances scolaires puisque vous serez salarié et non plus élève. Mais vous serez payé **de 25 % à 53 % du SMIC si vous avez entre 15 et 18 ans**.

Bon à savoir

Attention ! L'apprentissage ne doit pas constituer une fuite du système scolaire sinon il risque d'être voué à l'échec. En effet, il y a encore des cours d'enseignement général en CFA et la vie en entreprise exige le respect de règle collective comparable à celle de l'école (assiduité, ponctualité, etc.).

Pour rappel : souvent, les élèves opposent ou confondent CFA et CAP. Rappelons simplement que le CAP est un diplôme et le CFA est le lieu de préparation de ce diplôme.

Quels sont les diplômes de la voie pro ?

Après la troisième, la voie professionnelle vous propose deux diplômes : le CAP et le bac professionnel. A vous de choisir !

Que faire après la classe de troisième : un CAP ou un bac professionnel ? De nombreux facteurs vont influencer sur votre réflexion : pressé de travailler, s'ouvrir à des spécialités, importance des débouchés... ?

Et le BEP ? : retenez que seuls les BEP "métiers de la restauration et de l'hôtellerie" et "carrières sanitaires et sociales" sont maintenus.

Deux années sont nécessaires pour obtenir le certificat d'aptitude professionnelle (CAP).

Il existe environ 200 spécialités différentes de CAP !

Ce diplôme a pour objectif de former à un métier précis. Il met l'accent sur l'apprentissage de techniques pointues. Les CAP permettent ainsi d'acquérir des techniques et des savoir-faire afin de devenir rapidement opérationnels sur le terrain. Ils préparent donc à des fonctions d'employé.

Ainsi, les enseignements technologiques et professionnels représentent environ 60 % de l'emploi du temps en CAP, les 40 % restants étant consacrés à l'enseignement général (français, maths-sciences, histoire-géo, langue vivante étrangère...).

Les périodes de formation en entreprise (stages) sont d'une durée de 12 à 16 semaines, réparties sur les 2 années, selon les différentes spécialités de CAP.

Ces périodes de travail en entreprise sont évidemment bien plus fréquentes pour les jeunes qui préparent le CAP en apprentissage, puisqu'ils alternent systématiquement pendant 2 ans, les périodes en CFA et les périodes en entreprise.

L'examen comprend 7 épreuves au maximum évaluées et contrôlées en cours de formation et en contrôle ponctuel, en fin d'année, pour les candidats des établissements publics, privés sous contrat et des CFA. Le diplôme est délivré à ceux qui ont obtenu la moyenne à l'ensemble des unités du diplôme, mais aussi à l'ensemble des unités professionnelles. Les candidats non-admis peuvent demander à conserver leurs notes durant 5 années, ce qui leur permet de repasser l'examen en étant dispensés des disciplines pour lesquelles ils ont réussi l'épreuve.

Il est souvent possible de doubler une fois sa terminale en cas d'échec.

Après un CAP

Pratiquement, 9 titulaires de CAP sur 10 choisissent la vie active. Seuls les élèves ayant de bons dossiers scolaires peuvent continuer vers un bac professionnel (bac pro) ou vers un brevet professionnel (BP) et entrer directement ensuite sur le marché du travail ou poursuivre vers un BTS.

Une spécialisation est possible, en préparant une mention complémentaire (MC), ou une formation complémentaire d'initiative locale (FCIL), chacune d'une durée d'1 an. De même, après certains CAP dans le domaine des arts, il est possible de poursuivre en brevet des métiers d'art (BMA) pour travailler dans le domaine de la création ou la restauration d'œuvres artistiques ou artisanales.

Le bac pro

Trois années composent le parcours conduisant au bac pro nommées :

- la 2^e professionnelle
- la 1^{re} professionnelle
- la terminale professionnelle

Le bac professionnel propose une centaine de spécialités. C'est un diplôme qui se prépare en 3 ans, directement après une classe de troisième.

En bac pro, une place importante est donnée aux matières professionnelles et technologiques puisqu'elles représentent

environ 60 % de l'emploi du temps, le reste étant consacré aux **enseignements généraux**.

Les périodes de **formation en entreprise, d'une durée d'environ 22 semaines** constituent des réelles expériences dans l'entreprise. Ces périodes de travail en entreprise sont, tout comme pour le CAP, bien plus fréquentes pour les jeunes qui préparent le bac professionnel en apprentissage, puisqu'ils alternent systématiquement, pendant 2 ou 3 ans, les périodes en CFA et les périodes en entreprise.

L'examen du bac pro est constitué de 7 épreuves obligatoires qui peuvent être passées en contrôle terminal ou continu. Selon les établissements. Renseignez-vous sur les modalités d'examen auprès des établissements dans lesquels vous vous inscrivez.

Les candidats peuvent conserver pendant 5 ans les notes aux épreuves, des années précédentes, supérieures ou égales à 10/20. Ceci permet de repasser l'examen en étant dispensé des disciplines déjà réussies.

Il est souvent possible de doubler une fois sa terminale en cas d'échec. Bon à savoir

Passerelles possibles : avec la réforme, **la seconde professionnelle permet l'entrée en 2e année de CAP.** Vous pouvez également **passer en 1re technologique** pour aller en bac techno ou vers un brevet de technicien.

La certification intermédiaire : en bac pro 3 ans, il est possible d'obtenir un BEP ou un CAP.

Vous passez le BEP à la fin de 2e professionnelle et début de 1re professionnelle. Ensuite, une épreuve ponctuelle en fin de 1re. Quelque soit le résultat, vous continuez votre parcours en bac pro.

Après le bac pro

Ce diplôme a une visée **d'insertion professionnelle**. Il permet également de poursuivre ses études **vers une mention complémentaire (MC) ou vers l'enseignement supérieur**. En effet, avec un très bon dossier, vous pouvez préparer un BTS.

D'ailleurs, **des places en BTS sont réservées aux élèves ayant obtenu une mention bien ou très bien au bac pro.** Par exemple, un titulaire de bac pro commerce obtenu avec mention B ou TB peut entrer en BTS management des unités commerciales ou BTS négociation et relation client.

Les bacs professionnels préparent aux fonctions d'ouvriers, d'agents techniques et d'employés hautement qualifiés. **Les possibilités d'évolution professionnelles dans l'entreprise seront plus rapides qu'avec un CAP ou BEP.**

Les étapes pour intégrer la voie pro

L'orientation après la troisième se prépare tout au long de l'année. Si vous ne voulez pas la subir, soyez le plus actif possible.

Cinq conseils pour vous aider dans votre choix :

- **Faites le point sur vous-même** : vos intérêts, vos points forts vos difficultés, etc. Cela vous aidera à construire votre projet personnel et à trouver les spécialités qui pourraient vous convenir.
- **Informez-vous** sur le contenu des formations, leur attractivité, les coefficients à l'examen, les débouchés... au CDI (Centre de documentation et d'information), sur des sites internet ou en prenant rendez-vous avec un COP (Conseiller d'orientation-psychologue)
- **Déplacez-vous** : journées portes ouvertes, mini-stages en lycée pro, stages en entreprise sont faits pour vous donner une image du terrain. C'est aussi l'occasion de poser vos questions en direct aux enseignants, formateurs et jeunes en formation.
- **Echangez** avec vos parents, votre professeur principal, le COP pour étudier la faisabilité de votre projet et les démarches à entreprendre.
- **Envisagez plusieurs possibilités** de façon à augmenter vos chances d'obtenir satisfaction. Par exemple, n'oubliez pas de vous inscrire au lycée pro en parallèle d'une démarche d'inscription en CFA. Si vous ne trouvez pas d'employeur pour l'apprentissage, vous aurez toujours la possibilité de préparer le diplôme en lycée pro.

S'orienter vers la voie pro consiste à choisir un type de diplôme (CAP, bac pro, un des 2 BEP maintenus) et une spécialité. Pour préparer ce choix, tout au long de l'année, un dialogue de l'orientation va s'établir entre votre famille et votre établissement. **Votre projet d'orientation doit se préparer le plus tôt possible.** Pour cela, il faut vous informer sur les études et les métiers sur lesquels elles débouchent. Il faut aussi essayer de clarifier vos centres d'intérêt et de bien évaluer

vos aptitudes.

Les étapes de l'orientation

Concrètement, ce dialogue prend la forme de **fiches de liaison** qui sont à remettre lors des conseils de classe du 2e et du 3e trimestre.

Au 2e trimestre, vous informerez le conseil de classe sur votre intention pour l'année prochaine. Vous aurez le choix entre :

- le passage en seconde générale et technologique ;
- le passage en seconde professionnelle (vers un bac pro en 3 ans) ;
- le passage en première année de CAP ;
- le redoublement.

Ce conseil vous transmettra alors un avis provisoire qui vous permettra de vous positionner par rapport à cette orientation :

- soit votre profil correspond à votre projet et vous recevrez des encouragements à continuer dans cette direction ;
- soit ce n'est pas le cas, et vous recevrez des recommandations pour infléchir votre trajectoire.

Vos bulletins sont comme des passeports vers les poursuites d'études. Analysez-les précisément pour déterminer vos points forts et pour savoir dans quelles matières vous devez vous améliorer et concentrer vos efforts.

Bon à savoir

Pour vous aider dans la formulation de ce projet, **un entretien d'orientation vous sera proposé par votre collègue.** Cet entretien est conduit par le professeur principal avec le conseiller d'orientation-psychologue et les autres membres de l'équipe éducative.

L'objectif de cet entretien est de faire le point sur l'étape actuelle de votre parcours de formation et d'envisager les projets de poursuite d'études en examinant tout le champ des possibles.

Au 3e trimestre, vous devrez **formuler un vœu d'orientation**. Contrairement au 2e trimestre, il s'agit véritablement de ce que vous voulez faire l'an prochain. Le conseil de classe vous donnera son avis. Si le conseil de classe estime que vous avez le profil pour l'orientation que vous voulez, alors son avis se transforme en **décision d'orientation**. Sinon, il est toujours possible de redoubler si c'est votre première troisième.

A ce point de la procédure, vous avez obtenu le passage dans la voie professionnelle. Mais ce n'est pas pour autant que vous pouvez manifester une totale satisfaction. En effet, après la phase de l'orientation, vient la phase de l'affectation. Voir la rubrique ci-dessous.

Les étapes d'affectation et d'inscription

L'enjeu de l'affectation est d'obtenir une place dans la spécialité et dans l'établissement désiré.

Par exemple, vous voulez préparer le CAP esthétique-cosmétique dans un lycée proche de chez vous. Le problème est que le nombre de places n'est pas illimité ! Ainsi, il peut arriver que le nombre d'élèves demandant cette formation soit 3 ou 4 fois plus important que le nombre de places existantes. Dans ce cas, l'administration prend en compte les notes des élèves pour désigner ceux qui obtiendront une place : chacune de vos notes sera multipliée par un coefficient (différent pour chaque spécialité) pour aboutir à un nombre total de points. S'il y a 24 places dans le CAP, ce sont les 24 élèves qui auront le total le plus important qui obtiendront les places.

Toutes les spécialités n'ont pas la même attractivité et il arrive que certaines peu demandées aient pourtant des débouchés importants sur le marché du travail comme, par exemple, les spécialités du bâtiment.

Heureusement, vous pouvez faire plusieurs vœux :

Cela signifie que si vous n'êtes pas retenu sur votre 1er vœu, c'est votre 2e qui sera examiné et ainsi de suite. C'est pour cette raison que **nous vous conseillons de diversifier vos vœux au maximum.**

Bon à savoir

Diversifier ses vœux, cela signifie demander la spécialité dans plusieurs établissements mais aussi penser à une seconde

spécialité qui serait susceptible de vous convenir. Mais attention, pour tout voeu formulé, vous vous engagez à vous inscrire dans cette filière si vous l'obtenez. Cela signifie qu'il faut vraiment bien vous renseigner avant de vous engager ! Nous vous conseillons de rencontrer un COP qui vous aidera à y voir clair.

Une fois vos voeux formulés, les candidatures des élèves sont retenues ou non en fonction de leur rang de classement. Ce classement prend en compte plusieurs catégories de paramètres : **les notes auxquelles des coefficients ont été attribués, des bonifications destinées à faciliter l'accès aux élèves à certaines formations et dans d'autres cas, des points de bonification accordés par des commissions pédagogiques.**

Pour aller plus loin

Par ailleurs, si vous souhaitez suivre une formation dans une autre académie que la vôtre, il existe des formations inter-académiques. Vous les trouverez dans la brochure de l'Onisep, intitulée "Après la troisième". Si la formation qui vous intéresse dans une autre académie ne fait pas partie de cette liste, vous pouvez prendre contact avec le service scolarité de l'académie en question. Vous ne pourrez l'obtenir que s'il reste des places une fois les élèves de l'académie d'origine affectés. C'est pour cela qu'il faut malgré tout demander au moins une formation dans votre académie.

Les formations dans le cadre de **l'apprentissage** ne sont pas concernées par ces procédures. Cela signifie, qu'en plus du nombre de voeux que vous allez formuler, vous pouvez aussi **rechercher un maître d'apprentissage et vous inscrire en CFA.**

Si vous n'étiez pas affecté, il faudra alors retourner dans votre collège d'origine pour participer à un 2e tour d'affectation sur les places restantes. Et si malgré cela, vous n'aviez pas de solution, sachez qu'un 3e tour d'affectation a lieu en septembre dans votre établissement d'origine.

Une fois votre notification d'affectation en poche, vous devrez vous rendre dans l'établissement dans lequel vous aurez obtenu une place pour **vous inscrire. Cette étape est cruciale**, car si vous ne vous présentez pas illico, votre place sera proposée à quelqu'un d'autre !

L'insertion professionnelle

D'emblée on pourrait énoncer une évidence : **plus le niveau d'études est élevé, plus les chances d'insertion dans la vie active sont importantes.**

Parmi les jeunes sortants diplômés d'un CAP ou BEP, 44 % sont en emploi 7 mois après l'obtention du diplôme, 7 % sont en stage, 46 % sont au chômage et 6% sont inactifs.

La situation des bacheliers professionnels est la suivante : 61 % en emploi, 3% en stage, 30 % au chômage et 6 % inactifs. Comme on le constate, **les titulaires d'un bac pro trouvent plus facilement un emploi que ceux d'un BEP ou CAP.**

Précisons que pour les sortants diplômés d'un BTS, 71 % ont trouvé un emploi. Ils ont 3,6 fois plus de chances d'obtenir un emploi que les jeunes sans qualification (sortants sans diplôme de 2e année de CAP ou BEP).

Autre constat : **les conditions d'insertion sont plus favorables aux filles qu'aux garçons.** En 2009, elles sont respectivement de 53 % et 47 %. Cela s'explique par leur niveau de formation plus élevé à la sortie du lycée : 61% d'entre elles ont le niveau bac contre 55 % pour les garçons. De plus, 90 % d'entre elles ont choisi la spécialité "services", qui ciblent les secteurs "travail social", "coiffure-esthétique", "sanitaires et sociales", "transport", "nettoyage assainissement", "accueil, hôtellerie, tourisme", "commerce vente"...

Certes, il est vrai que les possibilités d'insertion et le risque de chômage diffèrent d'une spécialité à l'autre.

Au niveau bac, les spécialités "accueil, hôtellerie, tourisme" et "travail social" se positionnent le mieux sur le marché du travail : 84 % des bacheliers ont décroché un emploi 7 mois après leur sortie de formation.

Préparer un BTS dans la spécialité "mines, carrières et génie civil" et "santé" permet d'accéder à l'emploi avec un taux respectivement de 91 % et 85 %.